

# Directives

**Les mots-clés d'un bon parrainage sont : dialogue, tolérance et respect, partenariat entre gymnases et hautes écoles.**

Afin de faciliter les collaborations, les directives suivantes ont été instaurées :

## 1. Prise de contact avec les spécialistes

Le premier contact avec la marraine ou le parrain peut être pris par l'enseignant·e ou l'élève. Il est important de mentionner qu'il s'agit d'une demande dans le cadre de l'initiative « Parrainage pour des travaux de maturité ». De même, les marraines et parrains doivent expliquer clairement ce qu'ils peuvent offrir, car il s'agit souvent du premier contact « officiel » menés par les élèves.

## 2. Contrat

Au début du parrainage, un contrat entre l'enseignant·e, l'élève et la marraine ou le parrain doit impérativement être signé. L'enseignant·e est responsable de faire signer le contrat et d'en envoyer une copie à la SCNAT. Un modèle du document est téléchargeable sur le site [maturitywork.scnat.ch](http://maturitywork.scnat.ch).

## 3. Thème du travail de maturité

Le thème est proposé par l'élève ou l'enseignant·e. La marraine ou le parrain peut, dans certaines situations, aider à définir le thème du travail de maturité.

Le travail de maturité n'est pas un travail de recherche universitaire et son niveau doit rester accessible pour une élève de gymnase.

## 4. Responsabilités

Le travail de maturité, en particulier sa qualité, est de la responsabilité de l'élève, et non pas de l'enseignant·e, de la marraine ou du parrain. L'encadrement du travail de maturité est de la responsabilité de l'enseignant·e de gymnase.

La marraine ou le parrain apporte un soutien ponctuel. L'engagement des marraines ou des parrains varie de l'encadrement pour des expériences pratiques à de l'aide pour la définition du thème du travail de maturité ou à la recherche de littérature. La qualité du travail de maturité n'est pas jugée par la marraine ou le parrain (sauf demande spécifique de l'enseignant·e).

## **5. Fin du travail de maturité**

L'élève ou l'enseignant-e envoie une copie du travail de maturité à la marraine ou au parrain et à la SCNAT. La SCNAT demande à recevoir un résumé du travail avec photos et citations des participant-e-s qu'elle publiera sur son site Internet. L'élève et l'enseignant-e remplissent une courte évaluation sur le déroulement du parrainage. Les formulaires sont téléchargeables sur le site [maturitywork.scnat.ch](http://maturitywork.scnat.ch).

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter l'Académie des sciences naturelles SCNAT : Anne Jacob, SCNAT, [anne.jacob@scnat.ch](mailto:anne.jacob@scnat.ch), Tél. 031 306 93 05.